



# DOSSIER DE PRESSE

**COMITE DE PILOTAGE POLITIQUE DE LA VILLE**  
**LE 18 DÉCEMBRE 2018 À 16H00**

**PRÉFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT**  
**REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**  
**GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**



**REGION**  
**BOURGOGNE**  
**FRANCHE**  
**COMTÉ**

**B GRAND**  
**BELFORT**

## SOMMAIRE

1. La politique de la ville : 40 ans d'action publique.....	3
A)La finalité.....	3
B)L'outil du contrat de ville unique et global.....	3
2. L'appel à projets 2019.....	4
A)Pilier n°1 :Le développement économique et l'emploi.....	4
B)Pilier n°2 : La cohésion sociale.....	4
C)Pilier n°3 Le renouvellement urbain et cadre de vie.....	4
3. Focus sur le renouvellement urbain du quartier des Résidences.....	5
A)Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain des Résidences.....	5
B)Le contenu du projet de renouvellement urbain :.....	5
C)Le financement.....	6
D)Le calendrier de réalisation.....	6
4. Les habitantes et habitants appelés à participer.....	6

# 1. LA POLITIQUE DE LA VILLE : 40 ANS D'ACTION PUBLIQUE

## A) La finalité

**1977-2017 : la politique de la ville a 40 ans. Des opérations HVS au NPNRU, de la participation des habitants aux conseils citoyens, la politique de la ville a considérablement évolué en 40 ans. Pour autant que sait-on de cette politique publique, qui dès ses débuts a fait le choix de l'innovation en cherchant à associer les habitantes et habitants aux projets les concernant ?**

Politique publique spécifique, la politique de la ville mobilise largement les acteurs publics, le tissu associatif et les habitants autour d'un diagnostic partagé, qui identifie les difficultés concentrées sur les quartiers dits prioritaires. Les moyens, humains et financiers, alloués dans le cadre d'un contrat de ville, sont mobilisés, en complément des dispositifs de droit commun, pour apporter des réponses aux problématiques identifiées. Aujourd'hui, 5,5 millions de personnes vivent dans les 1 500 quartiers populaires, ciblés par la géographie prioritaire.

**Dans le Territoire de Belfort, Grand Belfort Communauté d'Agglomération compte 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (Q.P.V.) représentant une population de 17 410 habitants (soit 1/3 des habitants de Belfort ou plus de 10 % des territoriaux).**

- 4 quartiers sont situés sur la commune de **Belfort**, dont les deux derniers nouvellement retenus en 2014 dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire :
  - Les Résidences le Mont
  - Les Glacis
  - Bougenel/Mulhouse
  - Dardel/La Méchelle
- 1 quartier situé sur la commune d'**Offemont**
  - Arsot/Ganghoffer.

Il est à noter qu'une zone du quartier des Résidences est sur le territoire de la commune de **Bavilliers** (4 tours rue de Délémont) et que des pavillons privatifs du quartier de l'Arsot sont situés sur la commune de **Valdoie**. Aussi, les actions mises en œuvre au profit des QPV de ces deux communes sont éligibles aux crédits de la politique de la ville.

## B) L'outil du contrat de ville unique et global

Le Contrat de Ville Unique et Global (CVUG) porté par **Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)** en lien étroit avec les communes concernées, a été signé le 11 mai 2015 par **l'Etat, la ville de Belfort et le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté**.

Ce contrat constitue le cadre unique de la mise en œuvre de la politique de la Ville et permet de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires.

Chaque partenaire s'est ainsi engagé à mobiliser :

- **son « droit commun »**, c'est-à-dire ses moyens humains et financiers dans le cadre de ses compétences institutionnelles sur tous les territoires et sans distinction. Le droit commun s'applique indifféremment en ne tenant compte, ni de critères territoriaux, ni de spécificités liées au public.
- **son « droit spécifique »**, c'est-à-dire ses moyens humains et financiers dans le cadre de la compétence spécifique « Politique de la Ville ». L'objectif de cette dernière consiste en la réduction des inégalités entre les habitants des différents territoires des villes et agglomérations. Ce droit spécifique s'applique exclusivement au profit des territoires de la géographie prioritaire et de leurs habitants.

La programmation des crédits « politique de la ville » est structurée autour des **trois piliers** du CVUG : la **cohésion sociale, le développement économique et l'emploi et le renouvellement urbain et le cadre de vie**. Au sein de ces trois piliers, sont déclinées des thématiques transversales mettant en avant les valeurs républicaines : l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la laïcité.

## 2. L'APPEL À PROJETS 2019

**L'objet des appels à projets commun État/ville de Belfort/conseil régional Bourgogne Franche-Comté soutient l'émergence et la mise en œuvre d'actions cohérentes avec les enjeux prioritaires identifiés dans le contrat de ville. Les actions retenues contribuent à la réduction des écarts ou au règlement des problématiques spécifiques qui touchent les habitants des quartiers prioritaires.**

Une attention particulière est portée sur les actions innovantes ou expérimentales, permettant de construire une réponse concertée, globale, unique et de nature à correspondre aux besoins d'un public ou d'un territoire et répondant à plusieurs des enjeux énumérés ci-dessous.

### **A) Pilier n°1 : Le développement économique et l'emploi**

#### **Objectifs généraux :**

- améliorer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires,
- favoriser l'activité économique dans les quartiers prioritaires.

#### **Objectifs opérationnels définis suite aux ateliers thématiques politique de la ville:**

- renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi très exclus du marché du travail,
- faire mieux connaître le tissu industriel et économique du territoire,
- favoriser la création d'entreprises par les habitants des QPV,
- améliorer l'accès à la formation.

**Publics cibles :** les jeunes sans emploi et sans formation, les femmes, les seniors.

### **B) Pilier n°2 : La cohésion sociale**

#### **Objectifs généraux:**

- lever les freins à l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs,
- prévenir la délinquance juvénile et lutter contre la récidive,
- inscrire les enfants et les jeunes dans un parcours de réussite éducative,
- prévenir et lutter contre les situations de non-recours aux droits sociaux, de santé et de soins...

#### **Objectifs opérationnels définis suite aux ateliers thématiques politique de la ville:**

- renforcer la médiation et l'accompagnement des publics, notamment en matière numérique,
- développer la coordination des acteurs et des actions (favoriser l'interconnaissance, le développement d'une culture commune, le lien entre les acteurs des QPV et les acteurs généralistes du champ du sport et de la culture etc),
- mobiliser les parents et les familles,
- renforcer l'implication des habitants.

**Publics cibles :** les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées.

### **C) Pilier n°3 Le renouvellement urbain et cadre de vie**

#### **Objectifs généraux:**

- favoriser la participation des habitants,
- améliorer la qualité de vie des locataires des bailleurs sociaux,
- améliorer l'image des quartiers.

**Objectifs opérationnels définis suite aux ateliers thématiques politique de la ville :**

- mieux accompagner et mobiliser les habitants lors de la transformation de leur cadre de vie,
- impliquer les habitants, notamment les jeunes, dans le cadre du renouvellement urbain,
- renforcer les actions de prévention et de réduction des déchets ;
- prévoir des actions améliorant l'image des quartiers.

**Publics cibles:** les résidents du parc social et les habitants des QPV.

## 3. FOCUS SUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DES RÉSIDENCES

### A) Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain des Résidences

Le protocole signé le 21 avril 2016 constitue la première étape d'élaboration du projet. Ce protocole prévoit le financement :

- de 4 études (relatives à l'occupation sociale du quartier des Résidences, à ses potentialités de développement en matière d'offre immobilière, à la restructuration de son offre commerciale, et enfin à la finalisation du projet urbain des Résidences) ;
- de l'ingénierie interne à la collectivité (un poste de chef de projet) ;
- de la communication auprès des habitants.

**Les participations des financeurs sont les suivantes :**

- ANRU : 66 300 €,
- Groupe Caisse des Dépôts : 35 000 €
- GBCA : 203 000 €,
- Ville de Belfort : 10 000 €,
- Conseil départemental : 19 000 €.

Toutes les études du protocole sont aujourd'hui achevées. Elles ont conduit à la définition d'un projet urbain ambitieux, à la fois global et cohérent.

### B) Le contenu du projet de renouvellement urbain :

Il prévoit :

- la démolition de 4 tours de logements sociaux désormais vétustes et inadaptées à la demande actuelle des habitants, comptant au total 300 logements sociaux ;
- la construction sur site d'une nouvelle offre résidentielle, permettant une meilleure mixité sociale (accession à la propriété, accession sociale, locatif privé), l'objectif étant de favoriser l'installation au sein du quartier de ménages au profil « classes moyennes » ;
- une reconstruction partielle de l'offre de logements sociaux démolie, à hauteur de 65 logements, exclusivement en dehors du quartier (conformément aux nouvelles orientations de l'ANRU),
- la réhabilitation, notamment thermique, de 358 logements sociaux,
- la restructuration du groupe scolaire Rucklin,
- la construction d'une nouvelle piscine couverte,
- la démolition d'un centre commercial vétuste et la création de nouvelles cellules commerciales,
- la création d'une pépinière d'entreprises,
- le regroupement des activités de l'association « la Clé des Champs », principale association du secteur Dorey, dans un bâtiment unique,
- la construction d'un bâtiment devant accueillir les archives mutualisées du Conseil départemental, du Grand Belfort et de la ville de Belfort. La qualité architecturale sera recherchée s'agissant de cette opération, qui a vocation à s'inscrire dans le cadre de l'embellissement de l'entrée sud ouest de Belfort.

## C) Le financement

Le projet de renouvellement urbain des Résidences est aujourd'hui chiffré à hauteur de 68 M € TTC, financé par :

- l'ANRU à hauteur de 8 496 000 € de subventions et 4 494 000 € de prêts bonifiés, le comité d'engagement de l'ANRU a validé le 19 avril 2018 l'octroi de ce concours financier exceptionnel par son ampleur pour un projet d'intérêt régional
- La région Bourgogne-France-Comté verse au projet une enveloppe de 3 M€ de subventions.
- Les maîtres d'ouvrage et partenaires locaux la Ville de Belfort, Territoire habitat, le Grand Belfort, le conseil départemental

## D) Le calendrier de réalisation

Les dates clé à retenir pour 2019 :

- avril : signature officielle de la convention de renouvellement urbain définitive, par l'ensemble des partenaires locaux du projet et par l'ANRU centrale.
- Mai : lancement de l'opération de regroupement des activités de l'association «la Clé des Champs» dans un bâtiment unique
- Juin : démolition des tours des n°1&2 rue Dorey et n°9 rue de Zaporodjje.
- Juillet : restructuration du groupe scolaire Rucklin
- Octobre : démarrage de la construction de logements et commerces

## 4. LES HABITANTES ET HABITANTS APPELÉS À PARTICIPER

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a posé le principe d'une participation des habitants à la co-construction des contrats de ville et à leur pilotage à travers la mise en place de conseils citoyens. Au moins 1 054 **conseils citoyens** sont aujourd'hui installés. Les trois quarts des quartiers prioritaires sont ainsi couverts par un conseil citoyen, selon des modalités différenciées en fonction des territoires.

**La participation des habitants est réaffirmée comme un principe essentiel de la Politique de la Ville et une condition de son efficacité.** Le développement de la participation citoyenne, ainsi que le renforcement du dialogue entre les institutions, les associations et les habitants, doivent guider l'action en direction des habitants des quartiers. **Les conseils citoyens sont des acteurs à part entière des contrats de ville à l'évaluation desquels ils participent.**

Cette démarche, entreprise par les villes d'Offemont et de Belfort en 2016, doit se consolider selon une méthodologie à définir conjointement entre l'État et les deux collectivités.